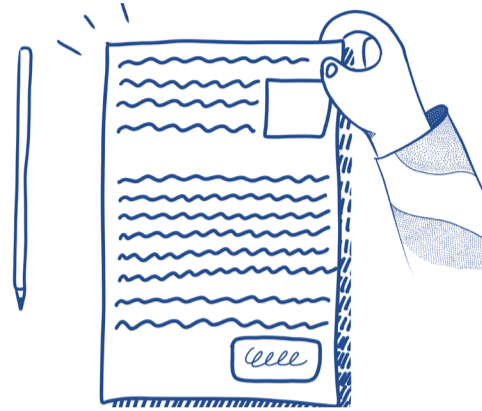


# → COMMENT FAIRE MA DEMANDE DE REMBOURSEMENT AUPRÈS DU FMIS ?

## 1. JE M'ASSURE

- D'avoir signé un document contractuel avec l'ARS
- Auprès de l'ARS qu'elle a engagé mes crédits dans PEP's



## 2. JE REGROUPE

### LES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

- Bon de paiement de l'ARS / Attestation de lancement de projet
- Convention relative au versement de subvention datée et cosignée avec l'ARS
- Tous les documents prévus dans la convention signée avec l'ARS
- Relevé d'identité bancaire (RIB)



## 3. J'ADOpte LES BONNES PRATIQUES

### AFIN DE FACILITER LE TRAITEMENT DE MA DEMANDE

- En cas de doute sur les pièces à envoyer, je me réfère à la circulaire annuelle relative au FMIS et aux modalités de versement décrites dans le document contractuel signé avec l'ARS
- Je veille à ce que les documents contractuels soient **datés et cosignés avec l'ARS**

## 4. JE TRANSMETS MA DEMANDE

AU SERVICE DU FMIS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS EN  
PRIVILÉGIANT LA VOIE DÉMATÉRIALISÉE\*.



Je n'envoie ma demande **qu'une seule fois** afin d'éviter d'alourdir le délai de traitement de mon dossier.